

FRAIS DE COTISATION D'ADHÉSIONS DES MEMBRES AÉCO — ADHÉSIONS POUR CONSEILS SCOLAIRES (ACS) 2021-2022



L'Association de l'éducation coopérative de l'Ontario (AÉCO) offre en achat encore une fois, des **Adhésions pour Conseils scolaires (ACS)**, pour achats par conseil scolaire individuel pour l'année scolaire 2021-2022.

La cotisation **ACS** est fondée sur le nombre total d'Écoles secondaires; d'Écoles d'éducation alternative et de formation continue pour adultes dans votre Conseil scolaire qui offrent de l'éducation coopérative et toutes autres formes de programmes d'apprentissage par l'expérience.

Les **ACS** ne sont pas seulement offertes aux professeurs/éducateurs en Éducation coopérative, mais, aussi à tout professeur ou éducateur actif dans un Conseil scolaire, dans une École secondaire, au niveau de l'Éducation d'adultes et d'éducation alternative et lequel est engagé en Éducation coopérative et qui la soutient ainsi que toutes autres formes de Programmes en apprentissage par l'expérience.

Si vous souhaitez acheter des **ACS** pour vos Professeurs dans vos Écoles secondaires et en Éducation continue pour adultes et pour vos Éducateurs au niveau du Conseil dans votre Conseil scolaire de district pour l'année 2021-2022, veuillez envoyer « une **demande à facturer pour Adhésions pour Conseils scolaires (ACS)** » à notre Adjointe administrative de direction, **Carol Madsen** à oce@rogers.com — *veuillez aussi indiquer le nombre total d'Écoles secondaires, d'Écoles d'éducation alternative et d'Écoles de formation continue pour adultes dans votre Conseil scolaire.*

Une fois que votre « **demande à facturer pour ACS** » a été reçue par courriel et qu'une facture vous a été émise, notre Adjointe administrative de direction (**Carol Madsen**) vous enverra un code **ACS** et comme dirigeant(e) au conseil scolaire — vous fournirez ensuite ce code **ACS** aux **Professeurs dans vos Écoles secondaires et en Éducation continue pour adultes et à vos Éducateurs au niveau du Conseil** pour qu'ils puissent s'inscrire ou renouveler leur adhésion individuelle de membricité en utilisant le code **ACS** fourni dans notre système de membricité en ligne au <https://oce.on.ca/welcome-2/?lang=fr>.

VEUILLEZ NOTER : *Les ACS s'appliquent SEULEMENT aux Professeurs d'Écoles secondaires, en Éducation continue pour adultes et en Éducation alternative et aux Éducateurs au niveau du Conseil — à l'heure actuelle, cette offre ne s'applique pas aux Professeurs/Éducateurs des Écoles élémentaires.*

Si vous avez des questions, veuillez contacter notre Adjointe administrative de direction, **Carol Madsen** au oce@rogers.com.

FRAIS DE COTISATION D'ADHÉSIONS POUR CONSEILS SCOLAIRES (ACS) POUR 2021-2022 :

<i>Nombre d'Écoles secondaires, d'Écoles d'éducation alternative et de formation continue pour adultes dans votre Conseil scolaire</i>	1 — 2	3 — 6	7 — 9	10 — 14	15 — 19	20 — 25	26 — 29	30 — 40	40 — 100	100 +
Frais	200,00	600,00	1000,00	1200,00	1 600,00	1900,00	2200,00	2500,00	2800,00	3100,00
TVH (13 %)	26,00	78,00	130,00	156,00	208,00	247,00	286,00	325,00	364,00	403,00
Total	226,00 \$	678,00 \$	1 130,00 \$	1 356,00 \$	1 808,00 \$	2 147,00 \$	2 486,00 \$	2 825,00 \$	3 164,00 \$	3 503,00 \$